



Bon appétit, Messieurs !
– Ô ministres intègres !
Conseillers vertueux !

Sommaire

- 1 > Bon appétit, Messieurs !
– Ô ministres intègres !
Conseillers vertueux !
- 2 > L'obligation de formation continue
STi2D
- 3 > Billet par Christian SCHNEIDER,
Proviseur honoraire :
Apprentissage !
> Décret sur l'alternance au collège :
premier pas vers une remise en
cause du collège unique ?
- 4 > Développement de l'alternance :
Les Régions complices de
la destruction des lycées
professionnels
- 5 > L'apprentissage pour les plus
jeunes : de " la poudre aux
yeux " ...
En direct des CPC :
- 6 > CPC n°17 - Hôtellerie -
Restauration - Tourisme
- 7 > Orientation : rappels sur les
correspondances entre diplômes
et niveaux
- 8 > Textes officiels :
Cliquez, nous ferons le reste !

En cette période électorale, les enseignants, premier corps de fonctionnaires par le nombre, continuellement critiqués, méprisés, à qui l'on demande de régler seuls tous les maux de la société révélés par le comportement déviant de certains élèves dont ils sont les premières victimes, sont soudain parés de toutes les vertus. Courtisés, complimentés, ils voient pleuvoir les solutions miracles censées rendre l'exercice de leur " beau métier " paradisiaque !

C'est faire injure à leur intelligence et leur prêter bien peu de respect d'eux-mêmes que de croire qu'ils vont brusquement faire abstraction des conditions de travail anxiogènes dans lesquelles ils exercent en franchissant le seuil de l'isoloir ... De grâce Messieurs, rangez vos miroirs aux alouettes, ils ne capteront pas nos voix !

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU
Secrétaire nationale
à l'enseignement professionnel et technologique

L'obligation de formation continue STi2D : assumez vos choix Mesdames et Messieurs les Recteurs !

Un effort tout à fait particulier a été mené au sujet du plan de formation spécifique des enseignants de la nouvelle filière STi2D. Il faut le reconnaître, les auteurs du groupe de formation piloté par l'IGEN n'ont pas ménagé leur peine pour produire les ressources nécessaires à cet ambitieux programme " de mise à niveau ". Cependant l'importance du dépoussiérage au regard des durées indicatives fixées sur chacun des modules suffit à démontrer qu'il s'agit plus précisément d'une reconversion professionnelle. Les professeurs chargés de l'enseignement technologique transversal doivent acquérir de nombreuses et nouvelles connaissances très en dehors des champs de leur discipline de recrutement. Les actions de formation auxquelles sont inscrits les collègues sur la plateforme Pairform@nce dispensent ainsi plus de 450 heures d'activités. Les académies proposent des parcours adaptés de 72 à 180 heures de cours en face à face. Bien que ces dispositifs soient conséquents et inhabituels, ils ne suffisent pas à couvrir le volume de formation théorique indispensable.

Dans ces conditions, nous estimons que l'exercice proposé relève statutairement de la formation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat. Celle-ci devrait donc être intégrée dans le cadre légal du temps de service. Le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 est on ne peut plus clair à ce sujet :
article 1, second paragraphe : description des finalités de la formation continue des fonctionnaires.

2°/ La formation continue, tendant à maintenir ou parfaire, compte tenu du contexte professionnel dans lequel ils exercent leurs fonctions, la compétence des fonctionnaires en vue d'assurer :

- a) leur adaptation immédiate au poste de travail ;
- b) leur adaptation à l'évolution prévisible des métiers ;
- c) le développement de leurs qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications ;

Sur les modalités, l'article 9 indique que :

les actions de formation relevant du a du 2° de l'article 1^{er} suivies par un agent sur instruction de son administration sont prises en compte dans son temps de service.

Il en va de même des actions de formation relevant du b du 2° de l'article 1^{er}. Toutefois, avec l'accord écrit de l'agent, la durée de ces actions peut dépasser ses horaires de service dans la limite de 50 heures par an.



Force est de constater une grande disparité de traitement entre les fonctionnaires de l'Etat, au détriment des enseignants comme souvent.

A notre connaissance, il n'a été demandé à aucun collègue d'accepter par écrit cet investissement hors du temps de service comme le stipulent les textes. Le plus cynique fut l'aménagement des emplois du temps qui, sur certain bassin de formation, a permis le cumul des activités d'enseignement et de stage sans qu'il soit distribué la moindre indemnité bien évidemment. Une situation rendue insupportable dans le contexte de suppressions massives de postes que subissent les enseignants et tout particulièrement ceux de STI, insupportable aussi dans l'incertitude qui demeure quant à la pérennité de la filière. **Seul le rectorat d'Orléans-Tours a su proposer à ses enseignants une décharge horaire de 3 heures. Ce bol d'oxygène a donné naissance à une véritable dynamique autour de la filière technologique de telle sorte que les ressources mises en ligne sur les sites institutionnels de cette académie font désormais référence. Les compétences sont bien là où on les suscite, Mesdames et Messieurs les Recteurs !**

Gaëtan MALÉJACQ
Académie de Rennes

**Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA****

Billet par Christian SCHNEIDER, Proviseur honoraire

Article issu de la revue " l'enseignement technique " n°232 (décembre 2011) reproduit avec l'aimable autorisation de l'AFDET (Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique) et de l'auteur. Cet article n'engage que son auteur.

Réflexions sur ...

Apprentissage !

Il est toujours intéressant de découvrir le regard convaincu, sinon émerveillé, de l'homme ou de la femme politique qui apporte une solution au problème du chômage grâce à l'envoi des enfants des autres vers l'apprentissage de niveau CAP et bac pro ! Cette révélation me semble appeler quelques remarques ou questions :

1°/ combien d'enfants de décideurs sont passés ou passent encore par l'apprentissage ?

2°/ comment ne pas trouver plus qu'étrange la coïncidence entre la mise à mal des enseignements professionnels et techniques, la suppression des moyens en personnels enseignants et la volonté de privilégier une autre voie de formation ?

3°/ pourquoi prendre le risque de favoriser une guerre fratricide entre lycées professionnels et CFA alors même que la paix commençait à régner pour le plus grand bien de métiers souffrant du manque de personnels qualifiés ?

N'aurait-il pas été préférable d'initier une réorganisation de l'ensemble des systèmes afin de les rendre cohérents ?

4°/ donner en exemple le système dual allemand, sans montrer les limites de son application en France confine à l'abus de confiance. Oui outre-Rhin un système existe qui donne des résultats, mais tout n'y est pas parfait ! En fait, nos cousins germains regardent vers nous et envient aussi certaines de nos performances ! Comment passer sous silence la considération sociale qui accompagne une réussite par apprentissage et qui peut encore aujourd'hui permettre à un ouvrier qualifié de gravir l'échelle sociale jusqu'à son sommet, chez nos voisins ?

5°/ l'apprentissage est un système de formation professionnelle utile. Il ne trouvera sa juste place en terme de promotion professionnelle sociale que dans le cadre de l'éducation permanente, en cohérence et en complémentarité avec les autres voies de formation. Il conviendra alors d'inventer les passerelles qui ménageront les intérêts de tous les formés, en termes de ressources financières par exemple.

Décret sur l'alternance au collège : premier pas vers une remise en cause du collège unique ?

A l'occasion de la publication au JO du 17 février 2012 du décret sur l'alternance prévue pour les deux dernières années de collège par la loi Cherpion du 28 juillet 2011, **le SNALC rappelle qu'il a apporté son soutien plein et entier à ce texte**, présenté au CSE du 8 décembre dernier.

Face à l'échec avéré du moule unique des enseignements au collège, le SNALC ne peut en effet que se réjouir de la mise en place de tout dispositif **permettant aux élèves volontaires, avec l'accord de leurs parents, de découvrir d'autres voies de réussite, dans le respect des principes de la scolarité obligatoire**. Le SNALC met toutefois en garde contre la tentation de faire de l'alternance la seule " alternative " possible aux problèmes rencontrés par les collégiens, et souligne l'intérêt **d'utiliser les ressources des lycées professionnels** pour remotiver des élèves en rupture scolaire.

Pour le SNALC, **le " bilan collège " du quinquennat reste cependant, au final, décevant**. Alors que Nicolas Sarkozy affirmait en 2007 sa volonté de réformer le collège unique " pour que chacun puisse y trouver sa place, pour que les différences de rythmes, de sensibilités, de caractères, de formes d'intelligence soient mieux prises en compte de façon à donner à chacun une plus grande chance de réussir ", **aucune réforme pensée globalement n'a été menée**. **En matière de diversification des parcours, des dispositions ont certes été prises** : l'ouverture vers les LP et le monde professionnel s'est accrue à travers les options DP3 et DP6, l'expérimentation d'une 3^{ème} " Prépa Pro " depuis la rentrée 2011 ou encore la mise en place du PDMF (Parcours de Découverte des Métiers et des Formations). Mais ces dispositifs " à la marge ", destinés aux seuls élèves volontaires et parfois déjà en rupture scolaire, **ne constituent pas une réforme d'ensemble des années collège**.

En ces temps de débats et de promesses politiques nombreuses, **le SNALC réitère donc son souhait d'une diversification des parcours appuyée sur la transmission de contenus fondamentaux exigeants**. C'est par ce biais que pourra être enfin mis en place un " collège pour tous ", capable d'amener chaque élève à son niveau d'excellence dans son domaine de prédilection. Un vœu pieux pour 2012 ?

Communiqué remis à la presse le 21 février 2012

Développement de l'alternance : les Régions complices de la destruction des lycées professionnels



Qu'elles soient attractives ou non, qu'elles offrent des débouchés ou non, les sections ferment de plus en plus vite dans nos établissements. Les fermetures affectent aussi bien le nombre de places offertes aux élèves en CAP ou Bac Pro que le nombre de postes d'enseignants. A ce constat,

en dehors des conséquences de la généralisation catastrophique du Bac Pro en 3 ans, les raisons officielles sont nombreuses ; trois sont récurrentes :

- 1/ sections " sans débouchés " ;
- 2/ " lycée des métiers " qui exclut " logiquement " telles ou telles formations de l'établissement ;
- 3/ ouverture d'un nouveau lycée professionnel dans le bassin qui induit un " simple " redéploiement de la carte des formations en fermant au passage quelques postes " doublons ".

Bref tout est bon pour fermer et rien ne serait nouveau si ce n'est que les collectivités territoriales participent maintenant au dépeçage de la bête !

Quels sont les intérêts des collectivités, et avant tout des Régions, à participer à la déstructuration de la formation professionnelle ?

Il convient avant tout de rappeler que la charge matérielle (locaux, outillage ...) des lycées revient entièrement aux Régions. Au contraire, la charge éducative, et donc la carte des formations, relève d'une gestion nationale sous couvert des rectorats. Ainsi, les impératifs des uns ne correspondent pas forcément aux impératifs des autres, il est fréquent de constater des académies excédentaires dans une discipline alors que d'autres en sont largement déficitaires. Ce contraste est d'autant plus flagrant qu'il peut concerner deux régions limitrophes, comme Midi-Pyrénées (académie de Toulouse) et Languedoc-Roussillon (académie de Montpellier), l'une devant entretenir des cohortes de TZR inemployés et l'autre devant faire appel à des contractuels.

La tâche est donc complexe pour les Régions.

L'ARF (Association des Régions de France) revendique maintenant la main mise sur l'ensemble de la formation professionnelle dans le but de pouvoir coller au plus près des besoins des bassins d'emploi. On comprend

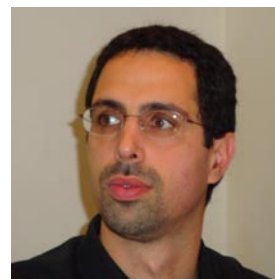
bien que pour favoriser les économies locales, les régions s'efforcent de proposer des formations correspondant aux besoins locaux. Ainsi, si les entreprises de tel coin de France ont besoin pendant dix ans de maçons, il faudrait que la jeunesse dudit coin soit formée à la maçonnerie.

Si dix ans après, la tendance du marché de l'emploi tend vers la mécanique, il faut offrir des formations professionnelles de mécaniciens et arrêter promptement la filière du BTP en changeant de formateurs.

Une telle flexibilité s'avère évidemment difficile à mettre en œuvre tant du point de vue des moyens humains que de celui des moyens matériels. C'est pourquoi les Régions voient dans le développement de l'alternance un moyen économique et efficace de formation professionnelle.

Mais nous soutenons qu'il y a confusion des genres et des rôles entre l'Etat et les Régions en matière de formation professionnelle : la formation professionnelle initiale doit rester l'apanage des lycées professionnels et la formation continue celui des Régions. Cela ne signifie pas que nous sommes systématiquement opposés à l'apprentissage pour les plus jeunes : loin de là. Mais l'Etat se doit d'assurer prioritairement la formation initiale des jeunes en leur offrant le cadre structurant du lycée comme garde-fou à leur immaturité et surtout en leur inculquant les bases qui leur permettront plus tard de se former à nouveau, y compris à un nouveau métier. La formation continue est complémentaire de la formation initiale et non concurrente. Nous avons par ailleurs déjà précisé notre scepticisme quant au mélange des publics au sein des établissements : formation initiale et formation continue ne répondent pas aux mêmes attentes des personnes en formation ni des entreprises prescriptrices. C'est une question trop complexe et trop cruciale pour être résumée à quelques formules politiciennes choc.

Le SNALC-FGAF défendra donc toujours le principe d'une formation professionnelle initiale en lycées professionnels, base solide d'une future formation continue. Le SNALC-FGAF s'opposera toujours au dépeçage des lycées professionnels.



**Gérard LENFANT
et Anne-Marie LE GALLO-PILEAU
académies de Montpellier et Lyon**

L'apprentissage pour les plus jeunes : de " la poudre aux yeux " ...



A force de nous inonder de publicités et de messages vantant les avantages de l'apprentissage des jeunes dès 16 ans, on va finir par y croire... C'est bien ce que doit se dire le responsable dévoué au matraquage publicitaire.

Si le SNALC n'est pas opposé de façon dogmatique à l'apprentissage, il prétend que ce type de formation ne constitue pas la solution miracle " à l'allemande " dont on nous rebat les oreilles. Pour preuve, une enquête menée en juin dernier par le syndicat professionnel des imprimeurs (www.spicg.fr) auprès de 1031 entreprises (1744 furent contactées, 1031 répondirent).

Morceaux choisis :

Avez-vous à ce jour un ou plusieurs apprentis (non stagiaires) dans votre entreprise ?

- Oui 16% (165 apprentis)
- Non 84%

Si oui, dans quelle mesure le profil de l'apprenti et de son apprentissage vous paraît-il utile ?

- beaucoup 08% (13 apprentis)
- un peu 14% (23 apprentis)
- pas du tout 53% (87 apprentis)
- pas d'opinion 25%

Plus particulièrement, précisez le profil d'études en cours de votre apprenti.

- sans formation (3^{ème}) 19% (31 apprentis)
- CAP- BEP 32% (52 apprentis)
- BACpro 07% (12 apprentis)
- BTS 27% (45 apprentis)
- Etudes supérieures 15% (25 apprentis)

Quelle a été la motivation d'embauche d'un apprenti au sein de votre entreprise ?

- Avantages financiers 06%
- Partenariat scolaire 02%
- Habitude - normal 02%
- Forcé (Etat/école) 61%
- Sans motivation particulière 29%

Seriez-vous prêts à renouveler l'expérience ?

- Oui 11%
- Non 84%
- Sous d'autres conditions 05%

Quelles sont les difficultés rencontrées lors de votre coopération avec votre(vos) apprenti(s) au sein de votre en-

treprise ? (Plusieurs réponses possibles)

- Aucune 02%
- Compréhension/savoir faire 31%
- Intérêt porté à la formation 79%
- Intérêt porté à l'entreprise 88%
- Intégration dans l'entreprise 27%
- Participation/implication 76%
- Retards/absences 81%
- Autre 100%

En cas de difficultés particulières, avez-vous reçu une aide, information, recours ou autre de la part des enseignants/école ?

- Non 91%
- Oui 09%

La plupart des entrepreneurs consultés ne souhaite pas renouveler l'expérience. Un grand nombre ne s'y aventure clairement pas. Les difficultés d'adaptation à la vie en entreprise par un adolescent semblent être une première cause de l'abandon d'un bon nombre d'apprentis. Il s'agit la plupart du temps de jeunes sans cursus scolaire, sortant directement d'une troisième générale ou technologique. Dans ce cas, dans notre cas, l'imprimerie, nous constatons près de 80% d'abandon ...

Par ailleurs, des problèmes d'incompatibilité d'humeur (prononcez " conflits " patron/apprenti) conduisent à une demande de rupture de contrat dans bon nombre de cas. La raison du refus de réitérer l'expérience par les entrepreneurs est pour part liée au fait qu'il est très difficile, voire impossible de se débarrasser d'un apprenti absent, indélogeable, que l'on continue à payer ...

En revanche, on observe de bons résultats pour les apprentis en BTS ou en formation supérieure. Près de 95% s'en sortent plutôt bien, 48% trouvent un emploi (26% dans l'entreprise de formation).

Non, l'apprentissage n'est pas forcément du pain béni pour nos jeunes, la solution miracle tant vantée. Et encore moins pour les entreprises. Si le constat est très positif pour les adultes et les niveaux d'études supérieures, **les expériences démontrent clairement que l'encadrement scolaire et la formation professionnelle au sein d'un établissement scolaire reste la meilleure solution de réussite professionnelle des enfants. La suppression de sections professionnelles, des formations spécifiques, au profit de l'apprentissage n'est que de la poudre aux yeux. Le seul apprentissage que nous défendons est celui qui se passe sous statut scolaire, exclusivement pour des jeunes volontaires et motivés et sous le contrôle étroit de l'Education nationale.**

Michel van den BERGHE
PLP Métiers d'Arts, Imprimerie

En direct des CPC

Compte rendu de la commission de la CPC n°17 du 3 janvier 2012 Hôtellerie - Restauration - Tourisme

1/ Examen du projet de BTS " Tourisme "

Monsieur Henriet présente les différentes annexes du référentiel qui a été adressé à l'ensemble des membres de la CPC.



Le référentiel d'activités professionnelles du futur BTS avait déjà été présenté lors de la dernière commission professionnelle consultative du 30 juin 2011.

M. Henriet attire en particulier l'attention des membres de la CPC sur les aspects nouveaux de ce BTS par rapport aux deux BTS actuels :

- la dimension de la gestion de la relation client est aujourd'hui très marquée dans les emplois du tourisme. Les fonctions 1 – accueil, vente et suivi de la clientèle – et 2 – accueil, animation et accompagnement des touristes – du BTS tiennent compte de cette évolution et développent dans toutes ses dimensions la gestion de cette relation ;
- la place des langues a été clairement réaffirmée avec deux langues vivantes obligatoires et la possibilité d'une troisième langue vivante en épreuve facultative. Les compétences langagières sont décrites à partir de situations professionnelles décrites dans le référentiel d'activités professionnelles et sont directement applicables aux métiers ;
- une fonction de veille, traitement et partage de l'information touristique a été prévue afin de tenir compte de l'évolution de l'environnement technologique.

De même, il faut noter des évolutions significatives par rapport aux BTS actuels au niveau des savoirs associés :

quelques exemples

COMMUNICATION EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES :

Le niveau exigible en fin de formation est fixé en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : le niveau B2 pour l'anglais et pour l'autre langue vivante étrangère obligatoire ; le niveau B1 pour la langue vivante étrangère facultative

TOURISME ET TERRITOIRE

Le champ du savoir " Tourisme et Territoire " est plus vaste que celui des savoirs des anciens BTS afin d'acquérir une bonne connaissance de l'évolution du tourisme dans le monde et de prendre en compte la dimension développement durable qui est très présente.

CADRE ORGANISATIONNEL ET JURIDIQUES

DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

La connaissance des principes généraux de l'économie, du droit et du management a été allégée afin de se centrer plus sur les éléments organisationnels économiques et juridiques liés directement aux touristes.

MERCATIQUE ET CONCEPTION DE LA PRESTATION TOURISTIQUE

La mercatique et la conception de la prestation touristique sont désormais associées

GESTION DE L'INFORMATION TOURISTIQUE

Un tronc commun en première année dans lequel figurent les éléments nécessaires pour tous les titulaires et un approfondissement en deuxième année avec deux spécialisations : soit une dominante " Information et multimédia ", soit une dominante " Information et touristique ".

M. Henriet signale d'autres évolutions dans les modalités d'acquisition de la professionnalité.

Ces modalités sont au nombre de quatre :

1) Le stage en milieu professionnel : *il doit permettre à l'étudiant d'acquérir une forme de spécialisation.*

2) L'étude personnalisée encadrée : *cette étude contribue à développer et valoriser des compétences spécifiques. (Anciennement : Projet/ Action Pro)*

3) Le livret de professionnalisation : *il recense l'ensemble des situations professionnelles rencontrées par le candidat au cours de sa formation et de ses périodes d'insertion professionnelle.*

4) Les ateliers de professionnalisation : *il s'agit d'un espace pédagogique dont le but est de former l'étudiant en milieu réel sous forme d'étude de cas ou de co-animation par exemple.*

Quelques débats s'engagent mais sans plus car le référentiel est déjà en place ou presque !!!

La CPC vote la création du diplôme du BTS Tourisme avec notamment les abstentions du collège des personnes qualifiées (presque l'ensemble) et quelques autres titulaires

La mise en œuvre du diplôme interviendra à la rentrée 2012 et la première session d'examen aura lieu en 2014.

2/ Lancement de la rénovation du BP cuisinier

Madame Malicot précise que le principe de la rénovation du BP cuisinier est acté. Cette rénovation sera le prochain chantier de la CPC.

3/ Questions Diverses

BAC PRO suite mais pas la fin...

- Il manque à l'heure actuelle les grilles pour l'évaluation en stage et les grilles pour l'évaluation de la validation intermédiaire ! (Que faire ? demande un collègue. Réponse : ce sujet ne relève pas de la DGESCO mais est pris en charge par les corps d'inspecteurs).

- Mme Malicot informe la CPC de la publication au Journal Officiel du 18 décembre 2011 d'un arrêté relatif à l'épreuve de langue vivante du baccalauréat professionnel spécialité " commercialisation et services

en restauration " et spécialité " cuisine ". Les arrêtés du 31 mai 2011 portant création du baccalauréat professionnel spécialité commercialisation et services en restauration et spécialité cuisine rendent obligatoire l'anglais à l'épreuve de langue vivante. Cela pose deux problèmes : d'une part, pour les sections européennes préparant à l'une des spécialités qui sont adossées à une langue autre que l'anglais et, d'autre part, pour les académies proches des pays frontaliers dont la langue vivante n'est pas systématiquement l'anglais.

L'arrêté du 09 décembre 2011 qui est présenté aux membres de la CPC a pour objet de remédier à ces deux problèmes en autorisant pour les sections européennes et pour les académies présentant des spécificités géographiques, le choix de la langue au sein de la liste des langues vivantes 1 autorisées pour toutes les spécialités de baccalauréat professionnel.

La " nouvelle " du jour : LA RENOVATION DU BAC TECHNOLOGIQUE HOTELLERIE fait partie des projets pour l'année 2012...

(rénovation : par qui ? avec qui ? suite au prochain numéro...)

Christy GREVET
Académie de Nantes

Orientation : rappels sur les correspondances entre diplômes et niveaux

Au fil de l'examen de textes concernant de multiples métiers, on découvre des dénominations absconses associées à des niveaux bien connus.

Il nous a semblé utile de vous offrir quelques précisions qui pourront vous servir quand vos élèves vous posent des questions en matière d'orientation et de poursuite d'études.

Vous êtes familiarisés avec les notions de niveau pour les diplômes relevant de l'Education nationale ou de l'enseignement Supérieur :

V : CAP et BEP

IV : baccalauréat général, technologique et professionnel

III : licence, DUT ou BTS

Ce qu'il faut savoir par ailleurs :

au niveau IV on trouve aussi les BP (Brevet Professionnel) et BTM (Brevet Technique des Métiers) ;

au niveau III on a également le BTMS (Brevet Technique des Métiers Supérieurs).

Les différences sont à connaître car déterminantes pour les poursuites éventuelles d'études. En effet, seuls les baccalauréats et tous les baccalauréats donnent accès à l'université en tant que premier grade universitaire. BP et BTMS relèvent des chambres des métiers (BP coiffure ou esthétique, BTM prothésiste dentaire par exemple) et n'ouvrent pas d'accès à l'université.

C'est pourquoi on assiste dans certaines CPC à la transformation de diplômes de niveau IV tels que des BP en baccalauréats professionnels.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU
Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- **Baccalauréat professionnel** " Electrotechnique, énergie, équipements communicants " : modification. BO n°8
- **BEP** " Systèmes électroniques numériques " et " Electrotechnique, énergie, équipements communicants " : modification. BO n°8
- **Baccalauréat professionnel** " Systèmes électroniques numériques " : modification. BO n°7
- **CAP** " Photographe " : abrogation. BO n°7
- **CAP** " Préparation et réalisation d'ouvrages électriques " : modification BO n°7
- **Classes préparatoires de technologie industrielle pour techniciens supérieurs** " Programme de sciences industrielles
- **Classe de première de la série sciences et technologies de la santé et du social** " Programme de l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales ". BO n°6
- **Classe de première de la série sciences et technologies de la santé et du social** " Programme de l'enseignement de biologie et physiopathologie humaines ". BO n°6
- **Baccalauréat professionnel** " Gestion-administration " : création et modalités de délivrance. BO n°6
- **Brevet de technicien supérieur** " Banque " : modification. BO n°5
- **Baccalauréat professionnel** " Liste des spécialités ouvrant droit au concours général des métiers ". BO n°4
- **Baccalauréat professionnel** " Commerce " : modification. BO n°4
- **Baccalauréat professionnel** " Vente (prospection-négociation-suivi de clientèle) " : création et modalités de préparation et de délivrance. BO n°4
- **Mention complémentaire** " Agent transport exploitation ferroviaire " : modification. BO n°4
- **CAP** " Métiers de la mode : chapelier-modiste " : création et modalités de délivrance. BO n°4
- **BTS** " Transport et prestations logistiques " : modification. BO n°3
- **Examens** " Brevet d'initiation aéronautique et certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique " BO n°3

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 04.90.26.30.24 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Couvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Gilbert Aguilar M. Thierry Tirabi snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marckave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Jacques Bricheux - Jacques.Bricheux@ac-amiens.fr 6, rue du Chaufour - 80100 Abbeville Tél 03.22.24.38.60 (heures des repas)
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	Mme Anne-Marie Marion 32K avenue du Cdt Marceau 25000 Besançon anne-marie.marion@wanadoo.fr	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso (VP) 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc-sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	Mme D. Le Moing - Tél 06.13.72.73.50 18, rte de 7 Fous - 03290 Diou dominique.jemoing@wanadoo.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	SNALC - M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@bbox.fr	Mme Duthon (voir col. Secrétaire) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi - Tél 06.80.32.26.55 M. Xavier Lacombe (VP) - Tél 06.10.49.28.69	Melle Anne-Marie Colombani Les Terrasses de Balestrino - 20000 Ajaccio Tél 04.95.51.33.84 - Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. André Agostini Les Terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. André Pinori 2, av. des Rougemonts 77140 Montcourt-Fronville
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Marie-José Fedorko sc-grenoble@snalc.fr	SNALC - M. Jean-Pierre Marini 28, rue Sophie Germain - 26000 Valence	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalclille@voila.fr 6, rue de la Métairie - 59200 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Corot - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^e 64 - 87100 Limoges ogfredric@orange.fr
LYON	M. Didier Gallant - snalc-lyon@orange.fr 23, rue Paul Bourget - 42300 Mably Tél 04.77.72.46.29	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, allée de la Font Bénite 42155 Saint-Léger-sur-Roanne	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Karim El Ouardi - elouardik@yahoo.fr 52 av. du cad. soubielle - 66000 Perpignan Tél 04.66.57.59.87	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmontresorier@yahoo.fr - Rés. Raquemer 32, av. des Jubiens - 11100 Narbonne Plage	Mme Florence Costa - 04.66.23.98.46 vallesoanina@gmail.com et M. G. Balitrand 06.64.30.37.97 - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecahoirs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^e Luc sur Loire snalc.nantes@orange.fr	M. Richard Piquet 1, rue Perseigne - 72610 Champfleuf Tél 02.33.28.49.21 - snalc72@snalc.fr	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	M. Christian Doucet SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Toroche - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufic Koyal - toufickoyal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet - Apt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Koyal (voir col. Président)
REIMS	Mme Béatrice Jullion - snalc.reims@voila.fr 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	SNALC 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy	Mme Béatrice Jullion (voir col. Président)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - rosauriol@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis	M. Albert-Jean Mougin 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96
ROUEN	M. Thiell - snalcrrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Tourellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 03.89.46.28.26
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalctoulouse.web12.fr	M. Lionel Vidal - Tél 09.81.76.96.63 secretaire.snalc@gmail.com	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - apt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr - Tél 05.61.21.02.07	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	SNALC 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DETACHES ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)



**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC – 4, rue de Trévisse – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie de 25 à 30 euros incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, **dans votre cotisation**

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née **Prénom**

Date de naissance [][] [][] [][][][]

Adresse

[][][][][][][][]

Tél. fixe [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Mobile [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Courriel

Corps **Discipline**

Cl norm Hcl **Ech.** Depuis le [][][] [][][] [][][]

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2011/2012 code [][][][] [][][][] [][][][]

Nom

[][][][][][][][][][]

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) S1 (délégué SNALC) de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de [] € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES Classe Normale				CERTIFIES, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
STAGIAIRES : 69 €							
3	159 €	54	173 €	3	139 €	47	146 €
4	179 €	61	189 €	4	159 €	54	162 €
5	199 €	68	207 €	5	169 €	57	172 €
6	211 €	72	220 €	6	179 €	61	182 €
7	221 €	75	235 €	7	189 €	64	195 €
8	228 €	78	249 €	8	199 €	68	206 €
9	233 €	79	263 €	9	209 €	71	217 €
10	239 €	81	274 €	10	216 €	73	228 €
11	245 €	83	285 €	11	225 €	77	240 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	305 €	1 à 7	240 €	82	273 €

Adjoint Enseignement/CE-EPS/PEGC		Classe Normale	180 €
		Hors Classe/Classe Excep.	210 €
Contractuels, Vacataires, M.A., Assistants Education			
59 €			
RETRAITE, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE, CLD			
NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation			
ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)			
125 €			
Adjaenes	75 €	Saenes	100 €
Attachés	130 €	Attachés Principaux	180 €
IEN/IPR/Chefs étab.	250 €	CASU	210 €
Infirmier(e)s	100 €	Professeurs des Ecoles	90 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : 66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.

** Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, sans complément juridique (pour protection pénale équivalente, ajouter 25 à 30 euros).

Cotisation de base (cases bleutées) : []

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 % []

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 % []

Sous Total S/T (arrondir à l'unité) : S/T = [] €

COUPLE avec [] : - 25% de S/T (-25% pour chaque membre du couple) []

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 € []

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 € []

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) []

MONTANT A REGLER (arrondir à l'unité) : []

Cotisations 2011/2012 : le prélèvement automatique

Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
675

NOM, PRENOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
.....			
.....			
.....			
_ _ _ _ 			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code étab ^t	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte			
Date : _ _ _ _ _ _ _ _ Signature :			

ORGANISME CRÉANCIER	
Syndicat National des Lycées et Collèges SNALC 4, rue de Trévis 75009 PARIS	
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
.....	
.....	
_ _ _ _ 	
Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.	
NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE !	

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reductible : remplissez datez et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4 rue de Trévis – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal et un échéancier vous informant du montant des prélèvements pour l'année suivante.

Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin. Tout simplement.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)



→ **PUISSANT, EFFICACE** : Avec 14 commissaires paritaires nationaux et près de 240 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2^{ème} syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ **INDEPENDANT, HUMANISTE** : Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. Il est par ailleurs **le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État ...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, syndicat humaniste, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ **PROTECTEUR** : le SNALC-FGAF défend les intérêts moraux et matériels des professeurs. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**